



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 14 juin 2019

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-6-6-2**

### Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### Service consulté

## **MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE D'ALSACE**

Résumé : Le Conservatoire Botanique d'Alsace, suite à une notification de la Direction des Finances Publiques, se voit assujéti à la taxe sur salaire, du fait de la présence d'un membre de droit privé dans son Conseil d'Administration, en l'occurrence la Société Botanique d'Alsace (SBA).

Il a par conséquent été décidé le retrait de la SBA qui restera invitée permanente. L'avenant à la convention constitutive, prenant en compte cette modification, est soumis à l'ensemble des membres pour approbation et signature.

Le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont le Département est membre depuis 2010 et dans sa forme juridique actuelle depuis novembre 2017. En 2019, outre la participation statutaire de 5 950 €, une subvention d'investissement de 8 850 € a été accordée. Ces sommes ont été votées lors de la Commission permanente le 8 février 2019.

Le CBA est soumis à la taxe sur salaire (environ 16 000 € par an) du fait de la présence d'un membre de droit privé dans le GIP : la Société Botanique d'Alsace (SBA). Afin de ne plus être soumis à cette taxe, il a été proposé à ce membre de se retirer du GIP et de rester partenaire et invité permanent. Par courrier du 26 février 2019, la SBA a notifié au GIP son retrait.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention constitutive du 7 avril 2010 du Groupement d'Intérêt Public « Conservatoire Botanique d'Alsace », joint en annexe au présent rapport, modifiant les articles 7, 11 et 12 de la convention constitutive du GIP pour prendre acte du retrait la Société Botanique d'Alsace et pour l'associer en tant qu'invité permanent aux instances décisionnelles du GIP,
- de m'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT